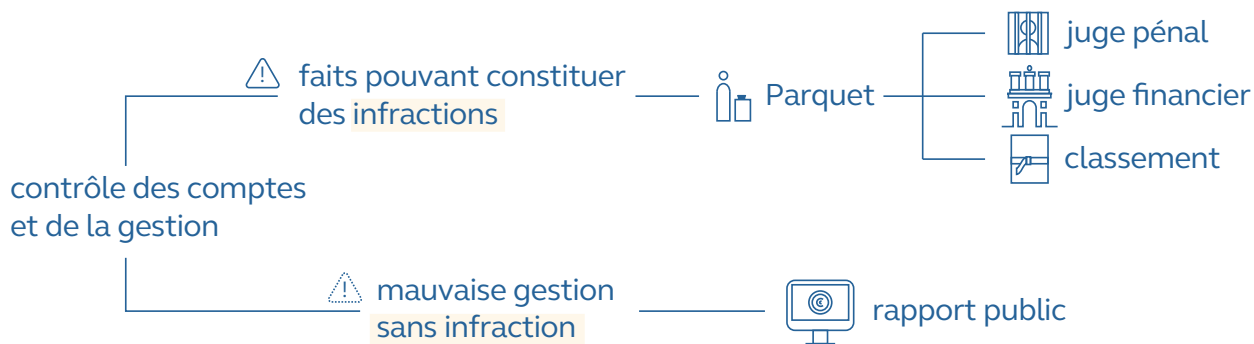


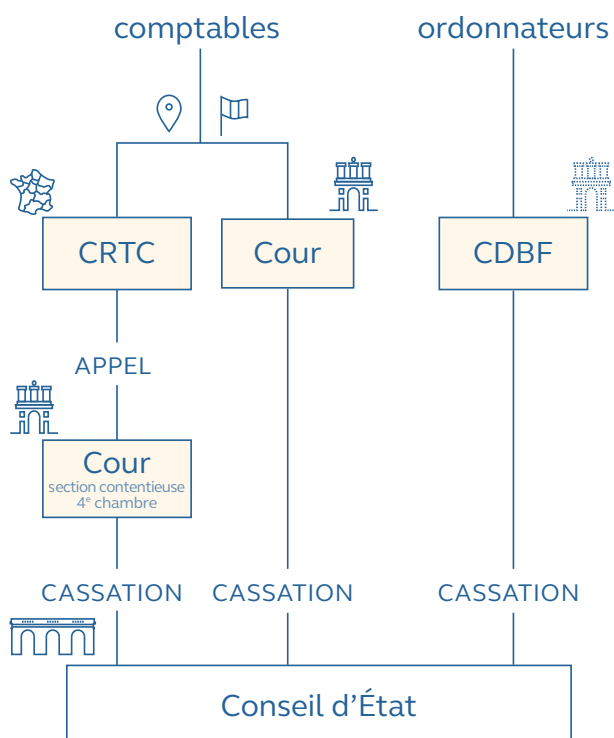
UNE JUSTICE FINANCIÈRE MODERNE

DÉROULEMENT ET SUITES DES CONTRÔLES

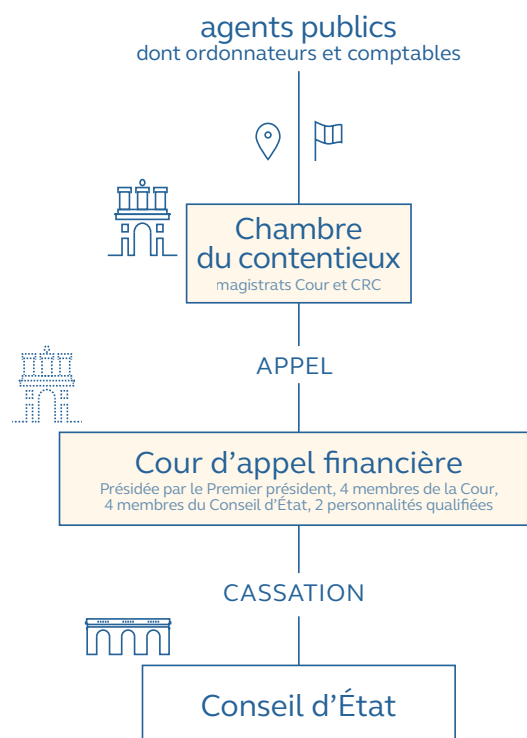


ORGANISATION JURIDICTIONNELLE

AVANT



APRÈS



UN RÉGIME DE RESPONSABILITÉ POUR FAUTE UNIFIÉ

Le régime se concentre sur des infractions plus graves que le juge financier pourra réprimer plus sévèrement :

- faute grave à l'exécution des règles de recettes ou de dépenses ayant entraîné un préjudice financier significatif
- faute grave de gestion à la direction de l'entreprise publique
- gestion de fait
- avantage injustifié à autrui et à soi-même, non respect du mandatement d'office...

Le juge financier pourra prononcer de véritables sanctions administratives :

- une peine d'amende jusqu'à six mois de traitement, qui ne pourra ni être assurée ni être remise par une autorité administrative ou politique
- une peine d'interdiction d'exercice professionnel pour un ordonnateur ou un comptable fautif jusqu'à 5 ans
- une publication du jugement ou de l'arrêt